

Appel à la mobilisation permanente contre le projet de Center parcs au Chambarans
et tous les projets inutiles imposés

LE
30
NOVEMBRE

RENDEZ VOUS
A ROYBON
A 12H

LA FORÊT
EST À
TOU-TE-S

PIQUE NIQUE
CHANSONS
BALLADES

designn by Tromas



Appel à la mobilisation permanente contre le projet de Center parcs au Chambarans
et tous les projets inutiles imposés

LE
30
NOVEMBRE

RENDEZ VOUS
A ROYBON
A 12H

LA FORÊT
EST À
TOU-TE-S

PIQUE NIQUE
CHANSONS
BALLADES

designn by Tromas



CHAMB' RANLE-BAS DE COMBAT !

Depuis 2007, le groupe Pierre&Vacances prévoit de construire le 6^e Center Parcs français à Roybon (38) dans la forêt de Chambaran, soit :

- 1000 cottages (maisons) répartis sur 200 ha
- des bâtiments de loisirs sur 3,6 ha comprenant : centre aqualudique (dont l'eau sera maintenue à 29 °), bowling, halle de sports, commerces, boîte de nuit...

Notre environnement en danger

 Une **consommation d'eau** en pleine saison représentant l'équivalent d'une **ville de 8000 habitant-e-s**, tirant l'eau de nappes phréatiques dans un secteur déclaré plus d'une année sur deux en état ou risque de **sécheresse**.

200 ha de forêt menacés : 92 ha défrichés et 31 ha imperméabilisés.

  La **destruction d'habitats** à haute valeur écologique pour au moins 17 espèces protégées en danger et deux corridors biologiques de cervidés et de sangliers supprimés par une clôture de 2 m de haut.

Un gaspillage indécent de l'argent public

36,5 M€ dépensés par les collectivités¹ pour des recettes fiscales dérisoires. À ces dépenses **se rajoutent 35,4 M€ de cadeau**² de la commune de Roybon qui a vendu un terrain constructible de 200 ha à 0,30 €/m², contre 18 €/m² (prix du marché).

Pour un projet économiquement mensonger

 **Pierre&Vacances perd de l'argent** : ses pertes d'exploitations sont en augmentation depuis 3 ans.³

 48% des emplois seront du **nettoyage**, avec un temps moyen de **moins de 12 heures par semaine**.⁴

Le tout dans le mépris total de la démocratie

- La commission d'enquête publique a émis unanimement **un avis défavorable au projet**.
- Sur les 727 observations recueillies, 60% étaient défavorables au projet.⁵
- Le défrichement se déroule au **mépris de la légalité**.⁶
- Le CNPN⁷ a rendu un avis défavorable à une dérogation à la législation sur les espèces animales protégées.

Vous voulez agir, réagir, interagir ? zad-roybon@riseup.net

1 : Conseil

Général de l'Isère, communauté de commune de Roybon, Région Rhône-Alpes, syndicat des eaux de la Galaure, commune de Roybon

2 : *Vivre à Roybon*, juillet 2011. À noter que les cottages seront proposés à 5000 €/m² habitable.

3 : -27,4M€ en 2012, -47,5M€ en 2013, -107,9M€ au 1^{er} semestre 2014

4 : 370 €/mois, source : CGI

5 : source : Enquête Publique « Loi sur l'eau », du 16 avril au 28 mai 2014, relative au projet d'un Center Parcs à Roybon (Isère) : Conclusions de la Commission d'enquête

6 : convention de RAMSAR de 1971, Loi protectrice de 2005, Loi Cadre sur l'Eau au niveau européen

7 : Conseil National de la Protection de la Nature

toi pas jette sur voie pubik

CHAMB' RANLE-BAS DE COMBAT !

Depuis 2007, le groupe Pierre&Vacances prévoit de construire le 6^e Center Parcs français à Roybon (38) dans la forêt de Chambaran, soit :

- 1000 cottages (maisons) répartis sur 200 ha
- des bâtiments de loisirs sur 3,6 ha comprenant : centre aqualudique (dont l'eau sera maintenue à 29 °), bowling, halle de sports, commerces, boîte de nuit...

Notre environnement en danger

 Une **consommation d'eau** en pleine saison représentant l'équivalent d'une **ville de 8000 habitant-e-s**, tirant l'eau de nappes phréatiques dans un secteur déclaré plus d'une année sur deux en état ou risque de **sécheresse**.

200 ha de forêt menacés : 92 ha défrichés et 31 ha imperméabilisés.

  La **destruction d'habitats** à haute valeur écologique pour au moins 17 espèces protégées en danger et deux corridors biologiques de cervidés et de sangliers supprimés par une clôture de 2 m de haut.

Un gaspillage indécent de l'argent public

36,5 M€ dépensés par les collectivités¹ pour des recettes fiscales dérisoires. À ces dépenses **se rajoutent 35,4 M€ de cadeau**² de la commune de Roybon qui a vendu un terrain constructible de 200 ha à 0,30 €/m², contre 18 €/m² (prix du marché).

Pour un projet économiquement mensonger

 **Pierre&Vacances perd de l'argent** : ses pertes d'exploitations sont en augmentation depuis 3 ans.³

 48% des emplois seront du **nettoyage**, avec un temps moyen de **moins de 12 heures par semaine**.⁴

Le tout dans le mépris total de la démocratie

- La commission d'enquête publique a émis unanimement **un avis défavorable au projet**.
- Sur les 727 observations recueillies, 60% étaient défavorables au projet.⁵
- Le défrichement se déroule au **mépris de la légalité**.⁶
- Le CNPN⁷ a rendu un avis défavorable à une dérogation à la législation sur les espèces animales protégées.

Vous voulez agir, réagir, interagir ? zad-roybon@riseup.net

1 : Conseil

Général de l'Isère, communauté de commune de Roybon, Région Rhône-Alpes, syndicat des eaux de la Galaure, commune de Roybon

2 : *Vivre à Roybon*, juillet 2011. À noter que les cottages seront proposés à 5000 €/m² habitable.

3 : -27,4M€ en 2012, -47,5M€ en 2013, -107,9M€ au 1^{er} semestre 2014

4 : 370 €/mois, source : CGI

5 : source : Enquête Publique « Loi sur l'eau », du 16 avril au 28 mai 2014, relative au projet d'un Center Parcs à Roybon (Isère) : Conclusions de la Commission d'enquête

6 : convention de RAMSAR de 1971, Loi protectrice de 2005, Loi Cadre sur l'Eau au niveau européen

7 : Conseil National de la Protection de la Nature

toi pas jette sur voie pubik